

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0323**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Déclassement de l'avenue de Gadagne - Cession à la société Clea patrimoine de délaissés de voirie suite aux travaux d'aménagement de l'avenue de Gadagne

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0323**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Déclassement de l'avenue de Gadagne - Cession à la société Clea patrimoine de délaissés de voirie suite aux travaux d'aménagement de l'avenue de Gadagne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval et de l'édification d'un mur antibruit, des délaissés de voirie ont été constitués résultant d'un léger décalage entre la limite théorique de l'avenue et l'emprise réelle.

La Société Clea patrimoine souhaite incorporer ces délaissés à sa propriété contigüe. La Métropole de Lyon est restée propriétaire de délaissés de voirie qui sont inutilisés.

Ces délaissés représentent environ 207 mètres carrés et sont constitués d'une emprise d'environ 87 mètres carrés située ancienne rue Docteur Horand appartenant au domaine public métropolitain et d'une emprise d'environ 120 mètres carrés appartenant à son domaine privé, à détacher de la parcelle cadastrée CC 204 (voir plan ci-annexé).

Préalablement à la cession de ces 2 emprises à la Société Clea patrimoine, il convient de déclasser l'emprise d'une surface d'environ 87 mètres carrés.

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître 7 réseaux sous ou à proximité immédiate des emprises à déclasser (réseaux mutualisés de communication et feux tricolores, éclairage public, Electricité réseaux de France (ERDF), Gaz réseaux de France (GRDF), Numéricable, Orange et Eau du Grand Lyon). Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la Société Clea patrimoine .

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause les conditions de desserte et la circulation assurées par l'avenue de Gadagne, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la cession à la Société Clea patrimoine interviendrait au prix de 20 € le mètre carré, soit 4 140 € pour 207 mètres carrés.

Ce prix de cession diffère de l'estimation de France domaine qui a retenu un prix supérieur (88 € par mètre carré de terrain) et qui tient compte uniquement du zonage du terrain cédé en zone UE2 et UD2b du plan local d'urbanisme (PLU) en valeur constructible alors que les délaissés cédés sont inconstructibles de fait ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 13 août 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce après constatation de sa désaffectation le déclassement d'une emprise d'environ 87 mètres carrés située avenue de Gadagne à Saint Genis Laval (ancienne rue du Docteur Horand).

2° - Approuve la cession à la Société Clea patrimoine à 20 € le mètre carré soit 4 140 € au total de 2 emprises situées avenue de Gadagne à Saint Genis Laval : l'une d'environ 87 mètres carrés, anciennement rue du Docteur Horand et l'autre d'environ 120 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée CC 204.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie - individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012, pour la somme de 1 000 007 € et de 628 654,38 € en recettes.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 4 140 € en recettes - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 4 140 € en dépenses - compte 6751 - fonction 01 et en recettes - compte 212 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.